

Le Préfet de Privas transforme notre manifestation de 4 h en rassemblement d'une heure...

écrit par Alain Barnier | 30 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Par courrier adressé le 18 septembre, reçu en préfecture le 23 septembre, vous déclarez organiser une manifestation de citoyens « mécontents de la venue de clandestins en Ardèche » le 30 septembre à partir de 14h00.

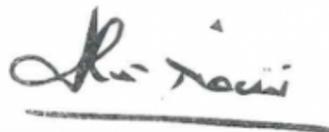
Le parcours que vous proposez doit vous conduire du parking de l'ancienne gare à partir de 14h00, jusqu'à la préfecture, en passant par le lycée Vincent d'Indy, l'hôtel du département et le Champ de Mars.

Chargé du maintien de l'ordre à Privas où est instituée une police d'Etat, je dois veiller à ce que les manifestations ne soient l'occasion, notamment pour des individus extérieurs à la manifestation, de provoquer des troubles à l'ordre public et plus spécifiquement, des atteintes aux personnes - y compris aux manifestants - ou aux biens.

Comme vous l'a indiqué mon directeur de cabinet ce jour par mail, je m'oppose au déroulé de ce cortège de caractère politique, qui, compte tenu d'une autre manifestation précédemment déclarée le 15 septembre et autorisée ce vendredi 30, et des informations dont je dispose des services de renseignements territoriaux, constitue une menace pour l'ordre public.

J'interdis par conséquent votre rassemblement au point indiqué dans votre courrier ainsi que le défilé projeté et vous demande de limiter votre action à un rassemblement statique à 15h00 devant la préfecture, avenue Pierre Filliat.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur l'expression de mes sentiments distingués.



Je tiens à vous transmettre cette citation venant de cette Union Européenne que nous prônent et nous vendent tant nos gouvernants passés comme présents qui osent nous parler de démocratie :

« La liberté d'expression vaut non seulement pour les « informations » ou « idées » accueillies avec faveur ou

***considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent : ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels, il n'est pas de « société démocratique ». »
Cour Européenne des Droits de l'Homme – 1976***

Suite à notre demande de manifestation et de rassemblement pour le 30/09/2016 à partir de 14h, nous venons de recevoir ce jour, l'arrêté préfectoral nous interdisant de manifester pacifiquement dans les rues de Privas, et nous cantonnant devant la préfecture à 15h pour une durée de 1 heure. Il nous avait été demandé une première fois de modifier notre itinéraire, ce que nous avons fait complaisamment.

Sur ce même arrêté ci-joint, on autorise pourtant une manifestation en soutien des coupeurs d'OGM qui passent en procès le même jour. Cette manifestation de soutien ? Je la cautionne aussi en tant qu'anti OGM moi-même !

Mais ce que je trouve inadmissible et inacceptable, c'est que ces derniers sont autorisés à occuper l'espace public de 9h à 18h soit 9h de présence en ville pour une comparution à un procès, alors que notre mouvement patriote n'a droit qu'à une heure... Cherchez l'erreur !

Madame, Monsieur,

Par courrier adressé le 18 septembre, reçu en préfecture le 23 septembre, vous déclarez organiser une manifestation de citoyens « mécontents de la venue de clandestins en Ardèche » le 30 septembre à partir de 14h00.

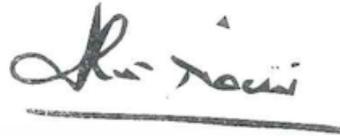
Le parcours que vous proposez doit vous conduire du parking de l'ancienne gare à partir de 14h00, jusqu'à la préfecture, en passant par le lycée Vincent d'Indy, l'hôtel du département et le Champ de Mars.

Chargé du maintien de l'ordre à Privas où est instituée une police d'Etat, je dois veiller à ce que les manifestations ne soient l'occasion, notamment pour des individus extérieurs à la manifestation, de provoquer des troubles à l'ordre public et plus spécifiquement, des atteintes aux personnes - y compris aux manifestants - ou aux biens.

Comme vous l'a indiqué mon directeur de cabinet ce jour par mail, je m'oppose au déroulé de ce cortège de caractère politique, qui, compte tenu d'une autre manifestation précédemment déclarée le 15 septembre et autorisée ce vendredi 30, et des informations dont je dispose des services de renseignements territoriaux, constitue une menace pour l'ordre public.

J'interdis par conséquent votre rassemblement au point indiqué dans votre courrier ainsi que le défilé projeté et vous demande de limiter votre action à un rassemblement statique à 15h00 devant la préfecture, avenue Pierre Filliat.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur l'expression de mes sentiments distingués.



Ou devrai-je dire, ne cherchez pas l'erreur car cela est fait sciemment, car je viens d'apprendre de source sûre qu'une contre-manifestation aura lieu demain afin de contrecarrer la nôtre. Cette dernière étant organisée par l'union départementale de la CGT de Privas, et cela, la préfecture le sait aussi...

Voilà l'une des facettes de la CGT que de cautionner les agissements des gouvernements et préfets qu'elle dénonce, et de privilégier l'emploi de prolétaires mais qui veut accueillir des clandestins pour mettre les salaires à la baisse et donner le travail à ces derniers. Ce n'est pas le tout de « gueuler » contre l'application anti démocratique du 49.3 en demandant de les soutenir, venir perturber une manifestation citoyenne et patriote est tout autant anti

démocratique...

Étant un élu de la République, comme un organisateur responsable, je suis soucieux de respecter les lois de la république comme de la sécurité des citoyens. Je vous promets que je vais veiller à ce que tous les acteurs de ce vaudeville Privadois les respectent aussi ! La préfecture va devoir rendre des comptes car le préfet et ses subordonnés sont avant tout au service du peuple, à moins que le national-socialisme soit de retour, et auquel cas, nous devons adopter une autre méthode compatible avec la légitime défense.

Nous pourrions exprimer notre dégoût et notre colère face à toutes ces décisions préfectorales et nationales. Nous évaluerons également la gestion par la préfecture des personnes adhérant à cette contremanifestation Cégétiste... Deux poids, deux mesures très facilement vérifiable et identifiable par cet arrêté, et les actions sur le terrain qui vont suivre lors de ce vendredi à 15h !

En résumé : Déni de démocratie et de liberté de circulation comme droit d'expression pour une cause citoyenne juste et légitime, et un accord de circonstance alloué à d'autres, en prétextant un possible trouble à l'ordre public qui arrange à point nommé la préfecture et son préfet. Oups j'allais les oublier, ainsi que nos gouvernants socialo-collabos !

Doit-on en conclure également que les Anti OGM ne sont pas des citoyens responsables et patriotes ? Ou alors ces derniers servent-ils de lampions pour cautionner une cause destructrice de notre identité nationale, doublée d'une invasion sournoise de notre pays ! Oui, c'est une guerre larvée, et nous devons attaquer tous les collabos. Ceux qui décident en notre nom et sans notre accord, comme ceux qui les soutiennent... Ne serait-ce que par respect pour nos anciens morts pour la France !

Si nous suivons la logique des bienpensants, des cégétistes, des socialos collabos et de cette droite molle, nos soldats et

ainés étaient donc racistes pour oser combattre les traîtres et envahisseurs sur notre sol ? Aujourd'hui, fait marquant, j'ai été traité de raciste pour vouloir défendre ma patrie et ses frontières contre cette invasion de clandestins et les félons qui les installent !

**Je vous donne rendez-vous demain à 15h devant la préfecture
rue Pierre Filliat à PRIVAS, Vive la France et vive l'Ardèche**

Alain BARNIER

Elu de la République

Organisateur quinzaine Ardéchoise

« Sauvons notre pays ! » – « Protégeons notre descendance ! »